



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-30 du 24 mai 2023

OBJET : Jury d'Assises – Tirage au sort des Jurés Arpajonnais pour l'année judiciaire

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 16 mai 2023</p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille vingt-trois le vingt-quatre mai, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u></p> <p>M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. BAC, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. GOURTAY, Mme LE MAÎTRE, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, Mme GUEDON, M. PERDEREAU, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u></p> <p>Mme BRAQUET par M. BERAUD, M. LE STER par M. FICHEUX, Mme LEBEAULT par M. CRUZILLAC, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme PERRON par Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIET ABSENT EXCUSÉ :</u></p> <p>M. FERRIE</p>
---	---

M. BAC est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2023-30 du 24 mai 2023

OBJET : Jury d'Assises – Tirage au sort des Jurés Arpajonnais pour l'année judiciaire

Conformément à l'arrêté préfectoral portant détermination du nombre de jurés d'assises pour l'année 2024, il est proposé au Conseil municipal de procéder au tirage au sort de 24 personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune, afin de dresser une liste préparatoire des Arpajonnais susceptibles de figurer parmi les jurés de la Cour d'assises d'Evry. Il est précisé que seront seules retenues les personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de Procédure Pénale et notamment l'article 260 et 261,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-PREF-DRCL-062 du 31 mars 2023,

Après tirage au sort en séance publique,

DESIGNE les électeurs ou les électrices suivants :

1. CERLES (TROUVAT) Suzanne domiciliée au 14 boulevard Jean Jaurès, électrice n°250,
2. MASSIEUX Jean-Marc domicilié au 56 Grande Rue, électeur n°870,
3. DIMEY René domicilié au 8 rue Agot, électeur n°417,
4. LUCIANI Gérard domicilié au 28 rue de la Libération, électeur n°821,
5. NASSIRIAN Cyril domicilié au 16 rue Condorcet, électeur n°955,
6. BAILLY Clémentine domiciliée au 20 avenue Hoche, Bâtiment B, électrice n°60,
7. BOUHET Norbert domicilié au 9 avenue Hoche, Escalier G, électeur n°152,
8. DEME Mamadou domicilié au 13 rue du 8 mai 1945, électeur n°336,
9. LAMBERT Mickael domicilié au 2 rue de la Résistance, électeur n°653,
10. WOITIER François domicilié au 27 avenue du Général de Gaulle, n°1112,
11. BLADE (COUYIBALY) Aissatou domiciliée au 11 rue de la Justice, électrice n°92,
12. GUISET Jacques domicilié au 3 impasse du Docteur Schweitzer, électeur n°749,
13. LE SANT Florence domiciliée au 10 rue Paul Demange, électrice n°922,
14. STASSINET Franck domicilié au 83 ter avenue de Verdun, électeur n°1468,

15. WEISS Robert domicilié au 2 rue René Cassin, électeur 1598,
16. BEL MILOUD Maelie domiciliée au 54 rue de la Libération, électrice n°75,
17. DESTINA Sterlyne, domiciliée au 29, avenue de la République, Résidence la Prairie, Bâtiment C7, électrice n°564,
18. HERVAULT Nathalie domiciliée au 29, avenue de la République, Résidence la Prairie, Bâtiment C2, électrice n°589,
19. MERCIER Sylviane domiciliée au 20 avenue de la République, électrice n°751,
20. TERRANOVA (KRUSE) Andrée domiciliée au 27 avenue de la République, Bâtiment D2 – Domaine de la Rivière, électrice n°1021,
21. BUSNEL Didier domicilié au 32 rue Marc Sangnier, électeur n°168,
22. DUCO Audrey domiciliée au 21 rue de Saint Denis, électrice n°314,
23. MARET (MARET LEBARBIER) Sylvie domiciliée au 1 allée Théodore Botrel, électrice n°621,
24. DONCIEUX Louis domicilié au 1 allée Théodore Botrel, électeur n°306.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,
Christian BERAUD.



Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire

Christian BERAUD
Christian BERAUD.